# **COMMUNAUTE DE COMMUNES** AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET





Déc n°2024-032

## **Décision**

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR DE L'OFFICE DE TOURISME D'AIRVAULT

Le Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

- Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23;
- Vu la délibération n°D2023-061 en date du 26 septembre 2023 délégant des compétences au Président ;
- Considérant que le contrat de location et de maintenance du photocopieur de l'Office de Tourisme d'Airvault arrive à son terme, il convient de renouveler le contrat avec la Société SBS

#### Article 1er:

Le contrat de location et de maintenance du photocopieur de l'Office du Tourisme d'Airvault avec la Société SBS étant arrivé à son terme, il convient d'en signer un nouveau avec du nouveau matériel, pour une durée de 5 ans pour un montant total de 3 309,36€TTC :

Montant TTC	3 309,36€TTC
Montant pour 5 années	2 757,80€HT
Montant annuel	551,56€HT
Total trimestriel	137,89€HT
Abonnement maintenance trimestriel	55,39€HT
Loyer trimestriel	82,50€HT

#### Article-2.

De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

#### Article-3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

> A Airvault, le 9 octobre 2024 Le Président, Olivier FOUILLET

> > COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU/THOUET 33 Place des Promen

79600 AIR

Tél. 05 49 64 93/48

AR-Préfecture

079-200041416-20241014-1-AU

Le Président. Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - V LDU THOUET 33 Place des Promenades 79600 A

Mach Présime l'executino nous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet act Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur Réceptiblication e Pletet transpire 2024x services de l'Etat

Publication le : 15-10-2024